

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mardi 22 juillet 2025 à 14h30 à VILLEMUS

M. POURCIN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 25 délégués présents et 8 procurations, soit **33 Voix**

1 – DECISIONS MODIFICATIVES

Il est proposé, au conseil de communauté, les décisions modificatives suivantes :

- Programme Extension Collines de Provence

Il est proposé d'ajouter, en 2025, 500 000 € en recettes provenant d'un emprunt dans l'attente des subventions provenant de l'État et du conseil régional.

- Programme extension Confiserie Leblanc

Il est proposé au conseil de communauté d'ajouter, en 2025, la somme de 300 000 € en recettes provenant de la dotation d'équipement des territoires ruraux ce qui permet d'augmenter les prévisions de dépenses de ce montant

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) ces décisions modificatives.

2 – FIXATION DES LOYERS

Atelier BALSART à BANON

L'assemblée fixe à l'unanimité (33 voix) le montant du loyer à 7 345 € HT par mois et autorise le président à signer le contrat administratif à intervenir.

Logement à VACHERES

L'assemblée fixe à l'unanimité (33 voix) le montant du loyer du logement situé au-dessus du commerce à 320 € TTC et autorise le Président à signer le bail à intervenir.

Logement à SIMIANE LA ROTONDE

L'assemblée fixe à l'unanimité (33 voix) le loyer du logement de la maison « Thomas » à 450 € TTC et autorise le Président à signer le bail précaire à intervenir.

3 – BANON – MAISON DU TOURISME et LOGEMENT TARDIEU – Marché de maîtrise d'œuvre

Plusieurs candidatures se sont exprimées pour le contrat de maîtrise d'œuvre de la maison du tourisme et du logement Tardieu.

L'assemblée accepte à l'unanimité (33 voix) le classement des offres et autorise la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'architectes ZAKARIAN -NAVALLET.

4 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – Signature du marché

Le classement des offres désigne la Sté ADS Com comme la mieux disante.

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) la signature du marché avec l'Ets ADS Com.

5 – EXTENSION DU BATIMENT COLLINES DE PROVENCE – Signature des marchés

Le résultat et l'analyse des offres donnent les résultats suivants :

Lots	Entreprises	Montant HT
I – VRD	Ets SETP	260 144,19 €
II – Fondations spéciales	Ets MENARD	67 500,00 €
III – Gros œuvre	Ets COSEPI	246 440,00 €
IV – Etanchéité – Charpente bardage	Ets VINSON	530 186,69 €
V – Menuiseries extérieures – Serrurerie	Ets JUL CE FER	64 412,95 €
VI – Cloisons doublage – Faux plafond – Menuiserie intérieure Peinture	Ets AB LAISSUS	30 914,44 €
VII – Electricité	Ets PES	34 071,39 €
VIII – Plomberie – Sanitaire VMC	Ets ROUSSELET	5 736,80 €

Le lot IX - Energie renouvelable n'a pas reçu d'offres.

L'assemblée adopte à l'unanimité (33 voix) le classement des offres et autorise la signature des marchés. Le Lot IX est déclaré infructueux.

6 – MONTSALIER – Subvention et transfert du FODAC

L'assemblée accepte à l'unanimité (33 voix) le transfert du FODAC de la Commune de MONTSALIER et décide de lui apporter une participation financière de 2 095 €.

7 – EMPRUNT – CRECHE DE ST MICHEL

Il est proposé de faire un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation à 2,6% sur 30 ans.

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) la signature de cet emprunt.

8 – OUVERTURE DE POSTES AU GRADE SUPERIEUR

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) les ouvertures de postes vers un grade supérieur.

9 – MUTUELLE SANTE - Participation

En 2026, les collectivités devront prendre en charge une partie des cotisations de mutuelle sante de leurs agents. Il est proposé la somme de 25 € par mois par agent.

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) ces ouvertures de poste au grade supérieur.

10 – MAISON VILLARDO A REILLANNE – Prêt

Le président informe les élus que les deux logements de REILLANNE, maison de la place et maison « Villardo » ont été conventionnés pour ces logements ce qui nous permet de solliciter des prêts.

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) la signature des contrats de prêt.

11 – REVEST DES BROUSSE – Convention de partenariat

Mme GARAU informe les élus qu'ils ont mis en place une promenade – enquête de 2 heures dans le village pour les visiteurs.

Il s'agit d'un kit pour 4 personnes vendus 10 €, en compensation le groupement perçoit 10% sur les kits vendus dans les bureaux d'informations touristiques.

Il y a lieu de signer une convention de partenariat avec la commune.

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) le président à signer la convention de partenariat à intervenir.

13 – PARC DU LUBERON – Renouvellement de la charte

Les communes ont reçu une lettre de la région pour délibérer sur la charte du Parc du Luberon.

Il est proposé au conseil de communauté de délibérer sur deux principes :

- Il appartient aux communes de se déterminer sur la charte du Parc du Luberon.
- Le Conseil de communauté s'oppose à toute intégration forcée.

L'assemblée décide à l'unanimité (33 voix) d'adopter ces deux principes.

Séance close à 16h00.

Mane, le 23 juillet 2025



Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS